

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2020

Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 27 janvier 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	8	11

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Date d'affichage ordre du jour : 21 janvier 2020.

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame LELIEVRE Josiane**.

Présents : M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. POTHERAT.

Absents excusés : Mme LEMIRE, a donné pouvoir à Mme LELIEVRE, M. CAUCHOIS a donné pouvoir à Mme TALBOT et M. NIEL à M. BRUNG.

Absents non-excusés : Mme DELAHAYE, Mme DROUARD, M. PRUNIER.

2020/07 – AIDE AUX DEVOIRS

La Directrice de l'école SAMIVEL ayant moins d'enfants le mardi soir pour l'aide aux devoirs et donc moins d'émulation, demande l'arrêt de cette session.

Il convient donc de modifier les tarifs précédemment votés en séance du 10 décembre 2019 comme suit : Concernant le mois de janvier 2020, Madame le Maire propose de pratiquer comme suit :

- un prix au prorata soit 8.33 € pour la séance du mardi en janvier (25 € : 3) par enfant,
- puis de conserver 25 € le trimestre pour 1 séance par semaine, 50 € par trimestre pour 2 séances par semaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **ADOPTE** ces tarifs.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

J. LELIEVRE